



Nos « grands principes » en 2 pages

Un problème ? Avant tout... contrôler ce que disent les statuts de la FSSW

Nous oeuvrons dans le respect des statuts de la FSSW qui déterminent les grandes lignes de notre vie sportive et administrative. Ils sont adaptés à la taille et à la structure de notre fédération ainsi qu'à la nature de nos activités. Ils répondent à nos besoins et servent de référence chaque fois que nécessaire. Ils règlent également nos rapports avec les clubs affiliés (procédure d'affiliation, cotisations, obligations, droit de vote, etc.). Seule l'Assemblée Générale peut les modifier avec une majorité des 2/3. Enfin, ils sont seuls à faire foi en cas de conflit.

→ Voir les statuts sous http://www.waterski.ch/pxo305/pxo_content/medias/statuts_2015_v2.pdf

Respect des règlements sportifs nationaux et internationaux (FSSW, IWWF)

Notre vie sportive se déroule dans le respect des règlements sportifs et techniques nationaux (FSSW) et internationaux (IWWF). Ceci inclus les règles de sécurité, la discipline et le respect dû aux officiels, tant lors des entraînements que lors des compétitions. La FSSW sanctionne les infractions conformément à ses statuts (voir en particulier les chapitres VI et VII).

Concernant les compétitions, le rôle de la FSSW est de mettre une liste de juges à la disposition des clubs organisateurs et d'assurer la formation de ces juges. Les clubs organisateurs, quant à eux, ont le devoir de traiter les juges correctement, de respecter leurs procédures de travail et de ne pas remettre leurs décisions en cause, sauf protêts officiels selon règlements IWWF.

Respect de la Charte Ethique et des règles Cool & Clean de Swiss Olympic

Ces deux textes sont en bonne place dans toutes nos publications. Ils sont connus des athlètes et de leurs parents, des entraîneurs, capitaines d'équipes et de tous les officiels de la FSSW.

Depuis 2013, pour participer à des compétitions homologuées, les athlètes doivent s'engager à respecter les principes éthiques et les commitments Cool & Clean de Swiss Olympic lors de la commande de leur licence de compétition. La FSSW sanctionne toute infraction conformément à ses statuts.



Nos « grands principes » en 2 pages

Principe de bénévolat

Nos officiels (juges, pilotes, calculateurs, homologateurs, membres des commissions techniques et du comité directeur de la FSSW, etc.) sont tous des bénévoles, à l'exception de 2 mandataires rémunérés. Nous n'avons pas d'employés sous contrat de travail. La FSSW, tout comme l'IWWF au niveau mondial, encourage le **principe de bénévolat**, qui est la base de toute vie associative et symbole de l'esprit sportif que nous souhaitons promouvoir auprès des jeunes.

Les bénévoles et les mandataires sont tenus de respecter nos procédures administratives, notamment en matière de voyages et de dépenses engagées aux frais de la fédération. Ces procédures et modalités sont clairement documentées et connues de toutes les personnes concernées.

→ Voir le règlement administratif sous http://www.waterski.ch/pxo305/pxo_content/medias/150312_admin_rules_fssw_v1.pdf

Qui est concerné par ces grands principes ?

Tous nos officiels (y compris les juges, pilotes, calculateurs, homologateurs, membres des comités, etc.), les athlètes, leurs parents, les entraîneurs, les capitaines d'équipe, les présidents et les membres des clubs affiliés lorsqu'ils ont affaire avec la fédération (notamment les centres de performance). Nos principes de base font l'objet d'une large information de toutes les personnes concernées à l'occasion des Assemblées Générales, National Teams Days, entretiens ponctuels avec les entraîneurs et capitaines d'équipe, athlètes, parents, présidents des clubs, etc.

Des questions ?

N'hésitez-pas à appeler Fred Dupanloup (079 417 98 66) ou Peter Frei (079 414 37 40) ou l'un des membres du Comité Directeur (voir <http://www.waterski.ch/index.php?page=14>)